

MODIFICATION DE LA NATURE DE LA GERANCE : LA GERANCE DEVIENT MAJORITAIRE OU MINORITAIRE

PIECES JUSTIFICATIVES

- Copie des statuts modifiés ou actes de cession de parts en trois exemplaires indiquant le nom du gérant ainsi que la répartition des parts.
- Un imprimé TNS. (si gérance devient majoritaire)

COÛT DE LA FORMALITE

Frais Greffe : néant

Prestations CFE gratuites.

PIECES COMPLEMENTAIRES

- Formalité sur place : se munir d'une pièce d'identité.
- Formalité effectuée par un intermédiaire : pouvoir signé des deux parties.